



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
8 DÉCEMBRE 2023, À 15 H, TENUE À LA
SALLE DU CAFÉ DÉLICES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

André Elliott
Président

Jocelyn Girard
Conseiller

Roger Dickey
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ABSENT :

Daniel Marchildon
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 15 h.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-475-LV-2785

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DUMENT
APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 novembre 2023, 23 novembre 2023 et 1^{er} décembre 2023;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 8 décembre 2023;
4. Dépôt de la correspondance;
5. Avis de motion 2023-02 décrétant le Règlement N° 125 - *Règlement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93*;
6. Dépôt du Règlement N° 125 décrétant le *Règlement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93*;
7. Nomination d'un nouveau signataire des effets bancaires et de l'approbation des transactions sur le site internet AccesD Affaires de Desjardins pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois;
8. Abrogation de la résolution V-463-LV-2678 de la séance du 20 octobre 2022 décrétant la mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal;
9. Approbation de la mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal;
10. Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;
11. Nomination des présidents suppléants pour l'année 2024;
12. Dépôt des formulaires complétés « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » selon l'article 57 de la « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* »;
13. Approbation du projet « Acquisition d'un fourgon transit » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
14. Nomination d'un signataire concernant l'entente relative au contrôle des animaux avec la SPCA Abitibi-Ouest pour l'année 2024;
15. Adjudication d'un contrat de gré à gré pour le contrat de ramassage des déchets domestiques et du recyclage sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour les années 2024, 2025 et 2026;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

16. Divers;
 - 16.1 Nomination d'un représentant substitut afin de siéger lors des rencontres de la Table GIRT et du comité Multiressources;
 - 16.2 Nomination d'un représentant du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James afin d'effectuer la gestion de la vente du VTT Arctic Cat 2021 et d'être signataire de tous les documents concernant la vente de ce véhicule;
17. Période de questions;
18. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 novembre 2023, 23 novembre 2023 et 1^{er} décembre 2023

V-475-LV-2786

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 novembre 2023, 23 novembre 2023 et 1^{er} décembre 2023 tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 8 décembre 2023

V-475-LV-2787

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 8 décembre 2023 de la Localité de Villebois pour un montant total de 31 185,82 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 8 décembre 2023.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Avis de motion 2023-02 décrétant le Règlement N° 125 - *Règlement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93*

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, il est donné à la présente séance par M. André Elliott, un avis de motion à l'effet qu'est déposé à la présente séance le projet de Règlement N° 125 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

6. **Dépôt du Règlement N° 125 décrétant le *Règlement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93***

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER le Règlement n° 125 décrétant le Règlement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James - Localité de Villebois concernant la cueillette, le transport et la disposition des ordures et des matières recyclables et la démolition d'immeuble s'appliquant au lieu d'enfouissement en tranchée de VVB et remplaçant le Règlement n° 93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Nomination d'un nouveau signataire des effets bancaires et de l'approbation des transactions sur le site internet AccesD Affaires de Desjardins pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois**

CONSIDÉRANT les absences prolongées dues au travail d'un des conseillers de la Localité de Villebois posent problème lors de la signature des chèques et des approbations bancaires sur le site AccesD Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'être en mesure de pouvoir rejoindre rapidement, si nécessaire, les signataires des effets bancaires et de l'approbation des transactions sur le site internet AccesD Affaires de Desjardins.

V-475-LV-2788

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER le nom de M. Michel-Donald Desbiens de la liste des signataires autorisés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois à signer les effets bancaires et à approuver les transactions sur le site internet AccesD Affaires de Desjardins;

DE NOMMER M. Jocelyn Girard signataire des effets bancaires et de l'approbation des transactions sur le site internet AccesD Affaires de Desjardins pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

8. Abrogation de la résolution V-463-LV-2678 de la séance du 20 octobre 2022 décrétant la mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE des ajouts doivent être faits aux règles qui concernent les absences des élus lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces ajouts doivent être mis en application dès le 1^{er} janvier 2024.

V-475-LV-2789

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution V-463-LV-2678 concernant la mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal;

QU'une nouvelle résolution avec les ajouts à apporter soit adoptée lors de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Approbation de la mise en place de règles concernant les absences des élus lors des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le président et les conseillers du GREIBJ – Localité de Villebois se doivent d'être au fait des dossiers en cours et qu'ils doivent s'investir dans la réalisation des projets et dans les prises de décisions importantes;

CONSIDÉRANT QUE la présence des élus aux pléniers et aux réunions du conseil municipal est importante afin de faire avancer les travaux en cours et certains dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les absences prolongées aux réunions du conseil ont une incidence directe sur l'avancement des projets et des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE certains conseillers sont appelés à travailler à l'extérieur de la province ou du pays pour des périodes prolongées.

V-475-LV-2790

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE LIMITER les absences des élus aux réunions ordinaires ou extraordinaires du conseil municipal à deux (2) par année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre;



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

QUE les conseillers qui travaillent, de façon prolongée, à l'extérieur de la province ou du pays et qui sont absents lors des séances du conseil municipal ne soient pas rémunérés pendant le mois auquel ils s'absentent;

QUE si les séances extraordinaires sont planifiées dans un délai de quatre jours ou moins avant la date de sa tenue, et que l' élu ne peut changer son horaire, de façon exceptionnelle, cette absence ne comptera pas dans la limite des absences;

QUE l' horaire des séances doit s'ajuster le plus possible avec les horaires de travail des élus;

QUE la présence en vidéoconférence est autorisée, mais à titre d'auditeur seulement. L' élu auditeur n'aura ni droit de parole, ni droit de vote pendant la séance du conseil;

QUE même si l' élu assiste à la séance par vidéo, celui-ci n'aura droit à aucune rémunération pour le mois en cours;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois a mandaté la secrétaire-trésorière afin de recommander des dates relatives au calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024.

V-475-LV-2791

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour l'année 2024 tel que recommandé par la secrétaire - trésorière;

QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois siège aux dates et aux heures suivantes pendant l'année 2024:

- Vendredi 19 janvier à 15 h
- Vendredi 9 février à 15 h
- Vendredi 8 mars à 15 h



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

- Vendredi 19 avril à 15 h
- Mercredi 8 mai à 19 h 30
- Mercredi 12 juin à 19 h 30
- Mercredi 10 juillet à 19 h 30
- Mercredi 14 août à 19 h 30
- Mercredi 11 septembre 19 h 30
- Mercredi 16 octobre à 19 h 30
- Vendredi 15 novembre à 15 h
- Vendredi 13 décembre à 15 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Nomination des présidents suppléants pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. C-19), la localité doit désigner un conseiller comme président suppléant.

V-475-LV-2792

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Roger Dickey à titre de président suppléant pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024;

DE NOMMER M. Jocelyn Girard à titre de président suppléant pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024;

DE NOMMER M^{me} Ariane Marquis-Vézina à titre de présidente suppléante pour une période de trois (3) mois, soit du 1^{er} octobre 2024 au 1 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

12. Dépôt des formulaires complétés « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » selon l'article 57 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités »

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte certaines règles relatives à la divulgation par un membre du conseil municipal de ses intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent mettre à jour leur « Déclaration des intérêts pécuniaires » via un formulaire, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer la mise à jour de cette déclaration.

La secrétaire-trésorière, M^{me} Caroline Chrétien, procède au dépôt des formulaires « Déclaration des intérêts pécuniaires » de chacun des membres du conseil municipal du GREIBJ – Localité de Villebois.

13. Approbation du projet « Acquisition d'un fourgon transit » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la localité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les municipalités de Normétal, St-Lambert, Clermont, Val- St- Gilles et les Localités de Valcanton et Villebois désirent présenter un projet d'acquisition d'un fourgon transit dans le cadre de l'aide financière;

V-475-LV-2793

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

DE S'ENGAGER à participer à la demande de financement concernant le projet « Acquisition d'un fourgon transit » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH;

DE NOMMER la municipalité de Normétal organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

14. Nomination d'un signataire concernant l'entente relative au contrôle des animaux avec la SPCA Abitibi-Ouest pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la SPCA Abitibi-Ouest a déposé une proposition d'entente de service pour le contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la proposition d'entente de service pour le contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir un service concernant le contrôle des animaux.

V-475-LV-2794

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DUMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. André Elliott à titre de signataire de l'entente de service concernant le contrôle des animaux, avec la SPCA d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Adjudication d'un contrat de gré à gré pour le contrat de ramassage des déchets domestiques et du recyclage sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour les années 2024, 2025 et 2026

ATTENDU QUE la compagnie Les entreprises J.L.R. inc. est la seule dans la région pouvant honorer le contrat d'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et le ramassage des gros rebuts à chaque printemps;

ATTENDU QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois a procédé à un appel d'offres de gré à gré avec cette compagnie intéressée à faire cette tâche durant les années 2024, 2025 et 2026 et que l'offre de services de celle-ci était conforme et au montant de :

2024	22 400 \$
2025	23 175 \$
2026	24 000 \$

V-475-LV-2795

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DUMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

D'ADJUGER l'appel d'offres de gré à gré conforme auprès de Les entreprises J.L.R. inc. pour le ramassage des déchets domestiques et du recyclage sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Divers

16.1 Nomination d'un représentant substitut afin de siéger lors des rencontres de la Table GIRT et du comité Multiressources

CONSIDÉRANT QU'il devient primordial de nommer un représentant substitut afin de siéger aux conseils de la Table GIRT et du comité Multiressources lors de l'absence de la secrétaire-trésorière, M^{me} Caroline Chrétien;

CONSIDÉRANT QUE M. Roger Dickey a une connaissance étendue du domaine de la foresterie.

V-475-LV-2796

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le conseiller M. Roger Dickey comme représentant substitut lors de l'absence de M^{me} Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, afin de représenter le GREIBJ – Localité de Villebois auprès de la Table GIRT et le comité Multiressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période de questions

Deux (2) personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Collation des élèves de l'école primaire Beauvalois de Val-Paradis;
- Système de boyaux d'incendie.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

18. Clôture de la séance

V-475-LV-2797

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE
PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Madame Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James